

## **Conseil du 24 avril 2017**

### Interpellation « De l'intérêt et de la nécessité d'actualiser l'étude stratégique sur l'hyper centre commerçant »

Madame la Bourgmestre,

- Vous vous demandez peut-être ce que vient faire cette interpellation alors qu'à l'ordre du jour de ce conseil, les points 7,12 et 13 donneraient à penser que les choses vont enfin se débloquer et alors que le promoteur « fourbit ses armes » et prépare sans doute 'un nouveau plan de communication' à la faveur d'un grand événement sportif.

C'est assez simple à comprendre :

Depuis mai 2006, forts d'un projet concret et d'une convention de partenariat, nous avons fait cause commune face à une adversité dont l'action s'est révélée funeste pour Verviers.

Mon propos n'est donc pas de reprendre ce funeste rôle.

Lorsque vous avez pris le pouvoir en octobre 2015, vous disposiez d'un accord tripartite signé 4 mois plus tôt et balisant la concrétisation d'un projet qui pour la xième fois semblait imminente.

- A plusieurs reprises, depuis votre prise du pouvoir, je vous ai interrogé sur l'état du dossier et l'avancement du projet de revitalisation urbaine.

A chaque fois vous m'avez opposé une fin de recevoir et vous avez argué du fait qu'une commission était réunie en toute discrétion pour y divulguer les informations dont vous disposez.

Ainsi que cela nous a été confirmé en section de l'Urbanisme, ladite commission n'a plus été réunie depuis fin 2016. Je regrette un tel manquement.

Vous le savez, en tant que signataire de l'accord politique de juin 2015, j'aurai aimé être personnellement et dûment informé sur le sujet, au même titre que vous et le 3<sup>ème</sup> signataire devez l'être.

- Mais, au delà de ma personne, permettez-moi d'insister ici pour que, enfin les membres de notre assemblée aient réellement voix au chapitre.

Eu égard à l'importance du dossier et ses tenants et aboutissants, il n'y a pas de place pour un consensus mou.

- Par ailleurs, alors qu'au dernier conseil, en réponse à mon interpellation, vous condescendiez à réunir les sections concernées par le dossier du master plan de Crapaurue/Coronmeuse, vous n'avez pu vous empêcher de le communiquer largement avant même d'en avoir informé le Conseil et sans lui avoir permis de donner son avis.

Quelle valeur devons-nous accorder par conséquent à votre communication ?

Allons-nous retrouver celle-ci dans vos futures publications électorales ?

Dois-je vous rappeler que l'étude a été décidée par le Conseil communal et non pas par vos formations politiques.

Ce n'est pas parce qu'elles semblent s'inscrire dans la droite ligne des réflexions initiées sous les précédentes majorités où siégeait le MR que toutes les conclusions et toutes les propositions sont 'de facto' acceptables et acceptées nonobstant l'ambition affichée.

➤ Aussi :

- tenant compte dudit master plan et de son impact présumé sur l'appareil commercial et dans l'attente de son examen approfondi par nos soins,
- tenant compte des prétendues retombées du dernier Mipim, et vu l'inflation des promoteurs intéressés par notre hyper-centre,
- tenant compte de la contraction permanente de l'offre commerciale du même hyper centre,
- tenant compte de l'évolution des pratiques commerciales en général et notamment ce qu'il est convenu d'appeler l'e-commerce.
- tenant compte en particulier de l'évolution des habitudes de consommation et d'achat sur le plan local,
- tenant compte du développement commercial à l'ouest de l'hyper centre....,
- en l'absence , dans le dossier encore dénommé 'Citymall' pour l'heure, d'éléments concrets, factuels de nature à rassurer quant à la construction et à la réussite du centre commercial en voie d'être renommé.... ,

***Il convient de regarder la réalité en face et de prendre plus de précautions avant de faire , un jour peut-être, de l'hyper centre un chantier permanent pour 3 ans voire plus.***

Fin 2016 le promoteur initial a repris la main et, certes , beaucoup d'entre nous se sont dit à ce moment qu'enfin le bout du tunnel était proche.

Six mois plus tard , il est légitime de se poser la question sur l'état du dossier .

Quelles sont les intentions réelles du promoteur ?

En avril 2015, pour forger ses convictions et s'accorder avec le promoteur de l'époque, pour confirmer la pertinence du projet la précédente majorité avait fait réaliser une étude stratégique sur l'hyper centre commerçant.

Deux ans plus tard, rien n'a bougé et la situation s'est encore dégradée.

Il est dès lors tout aussi légitime de se demander si les conclusions du Segefa sont toujours d'actualité ?

Nonobstant l'examen des points 7,12 et 13 de l'OJ, il convient de faire selon moi une actualisation de l'étude du Segefa , intitulée « étude stratégique de l'hypercentre commerçant ».

Aussi je souhaite soumettre aujourd'hui une telle décision en débat et au vote le cas échéant.

F.BREUWER

Conseiller communal

Jean-Pol Bollette

49K rue Slar

4801 Stembert

Conseiller communal MR

Conseil communal d'avril 2017

INTERPELLATION

### LOCALISATION DE LA NOUVELLE CASERNE

Madame la Bourgmestre,

Une nouvelle caserne des pompiers à Verviers, cela commence à devenir urgent après tant d'années de tergiversation. Nous comprenons et partageons l'impatience du corps des pompiers cependant, nous éprouvons quelques difficultés à vous suivre dans la gestion de ce dossier.

Nous avons déjà soulevé, dans la presse, quelques observations quant à la nouvelle localisation que vous proposez. Dans une commune où le foncier est limité, l'utilisation de celui-ci se doit d'être parcimonieuse. Par ailleurs, les anciennes friches industrielles ne manquent pas et pourraient être reconverties intelligemment.

D'autres éléments posent questions.

#### **Le délai.**

Vous avez mentionné à plusieurs reprises l'urgence de cette nouvelle caserne ; cependant, avez-vous pris la mesure de l'ensemble des contraintes qui risquent de retarder quelque peu ce dossier ?

Le projet est situé pour partie en zone rouge réservée à l'habitat et pour partie en zone ZACC ; celles-ci doivent être activées dans un ordre précis. Ces impératifs urbanistiques vont inmanquablement impacter sur la réalisation du bâtiment ; à cela, il y a lieu d'ajouter qu'un bâtiment de +- 9 mètres de haut dans un environnement résidentiel a de fortes probabilités d'être freiné par des recours.

Ces éléments mis bout à bout vont dans le même sens, à savoir un *délai à rallonge*.

## **Le revirement.**

Nous avons trouvé une majorité déterminée pour placer la caserne sur le dernier espace vert disponible dans le quartier des Hougnes. Nous avons un peu de mal à comprendre ce revirement spectaculaire qui laisse à penser qu'un citoyen de la rue des Aulnes ne serait pas égal à un citoyen des Hougnes celui-ci étant capable de faire changer une décision qui semblait si aboutie...

## **Conclusion**

Madame la Bourgmestre,

Le Collège n'a pas tiré les enseignements des expériences passées sur l'implantation de la caserne et votre majorité a une lourde responsabilité dans ce retard. À cette gestion calamiteuse s'ajoute le ressenti négatif des habitants d'Ensival sacrifiés au nom d'un calcul électoraliste.

Pour ce qui est des habitants de ce quartier, nous vous invitons à les rencontrer au plus tôt afin d'essayer de rétablir une relation cordiale. Cela pourrait limiter les recours possibles et dès lors favoriser la réalisation de cette caserne dont notre ville à besoin.

Merci pour votre attention.

Conseil communal du 24 avril 2017

Interpellation du Parti Populaire

OBJET : Question du cumul de Madame la Bourgmestre

Madame la Députée - Bourgmestre,

Depuis votre entrée en fonction, en novembre 2015, comme Bourgmestre de VERVIERS, je constate que vous cumulez, allègrement, les fonctions d'une part, de Bourgmestre d'une ville importante comme l'est VERVIERS et d'autre part, de Députée à la Fédération Wallonie - Bruxelles !...

Vous venez également de reprendre à Monsieur l'échevin Aydin la gestion des ressources humaines et cerise sur le gâteau, vous venez d'intégrer le Conseil d'Administration de la fameuse et fumeuse inter-communale PUBLIFIN !

Pourtant, lorsque vous étiez dans l'opposition et que Monsieur Marc ELSÉN était Bourgmestre, je vous vois et vous entends encore vociférer.

Vous n'aviez de cesse d'exiger, inlassablement, chaque mois, lors de chaque Conseil Communal, sa démission de son poste de Député... pour le voir se consacrer, entièrement, à sa charge, lourde et importante, de Bourgmestre !...

Près de 18 mois après votre arrivée, miraculeuse, comme Bourgmestre, je suis au regret de devoir constater que vous vous permettez toujours de cumuler, sans la moindre vergogne, ces 2 postes très lucratifs et ce, en totale contradiction avec vos exigences moralisatrices à l'égard de Monsieur Marc ELSÉN !...

**Ma question, en résumé, est donc simple : quand allez - vous mettre vos paroles en adéquation avec vos actes en démissionnant de votre poste de Députée ? ...**

Pour votre rappel, l'ancien Bourgmestre, Claude DESAMA estimait que Monsieur Marc ELSÉN n'avait pas l'envergure pour être Bourgmestre de VERVIERS !... A mes yeux, tant que vous ne démissionnerez pas de votre poste de Députée, je considérerai que vous n'arrivez pas à la cheville de Monsieur Marc ELSÉN... au niveau de la correction... puisque celui-ci, à cette époque, s'est consacré, exclusivement, à sa charge de Bourgmestre !... En effet, on ne peut avoir le culot de réclamer des autres, des actes que l'on n'a pas, soi-même, le courage, de poser !...

Un Bourgmestre a un devoir d'exemple pour la population...et surtout en ces temps de turbulences où le peuple découvre avec effroi et avec dégoût la partie visible de l'effroyable affaire « Publifin » et que l'on met en place sur proposition de Philippe Krischer, un « Groupe de travail » pour la bonne gouvernance, l'éthique et la transparence ...

Bruno BERRENDORF  
Conseiller communal  
Chef de groupe du Parti Populaire à Verviers